



Canadian  
Intergovernmental  
Conference  
Secretariat

Secrétariat  
des conférences  
intergouvernementales  
canadiennes

# **RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL**

**pour la période se terminant le**  
**30 septembre 2023**

2023-2024

**Canada**

N° de catalogue CE32-2F-PDF  
ISSN CE32-2F-PDF

## **Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

### **1. Introduction**

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction telle qu'exigée par l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et selon les modalités prescrites dans la Directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor. Ce rapport doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses 2023-2024.

Le mandat du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC) consiste à soutenir les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux dans la planification et le déroulement des conférences intergouvernementales de haut niveau partout au Canada. Le SCIC a pour principal objectif de soulager les ministères clients des nombreuses tâches techniques et administratives associées à la planification et à la tenue de conférences multilatérales, et de permettre ainsi aux participants de se concentrer sur les questions intergouvernementales fondamentales. Il assure ainsi des services administratifs continus, efficaces et impartiaux au cours des réunions.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

### **Méthode de présentation du rapport**

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations ci-joint comprend les autorisations de dépenser du ministère accordé par le Parlement et celles utilisées par le ministère conformément au Budget principal des dépenses de 2023-2024. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un cadre de présentation de l'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière en ce qui a trait à l'utilisation des pouvoirs de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas effectuer de dépenses sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre du processus de rapport sur le rendement ministériel, le SCIC prépare ses états financiers annuels selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus dans la fonction publique canadienne. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

### **2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs**

Les dépenses opérationnelles du 1er juillet jusqu'au 30 septembre 2023 ont légèrement augmenté (augmentation de 175 000\$) au cours de ce deuxième trimestre par rapport à la même période en 2022-2023. Ces augmentations sont principalement en raison de la dotation de nouveaux postes et des coûts élevés en services professionnels et spéciaux pour supporter les services aux conférences. À ce jour, le SCIC a appuyé 22 conférences en personne et 24 vidéoconférences comparativement à 25 conférences en personne et 27 vidéoconférences au cours de la même période en 2022-2023.

## SECRETARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

### Rapport financier trimestriel

pour la période se terminant le 30 septembre 2023

#### 2.1 État des autorisations

Les autorisations dont dispose le SCIC pour 2023-2024 en date du deuxième trimestre sont inférieures d'environ 45 000 \$ à celles du dernier exercice (soit une diminution de 54 700 \$ en autorisations votées et une augmentation de 9 700 \$ en autorisations législatives) en raison du report du budget de fonctionnement qui est moindre que l'année précédente.

#### 2.2 État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Les dépenses de fonctionnement cumulatives en date du 30 septembre 2023 sont de 3 millions de dollars, soit environ 257 000 \$ supérieurs à celles de la même période en 2022-2023. L'augmentation observée est en grande partie attribuable aux facteurs suivants :

- Personnel : une augmentation de 103 000 \$ en raison de la dotation de nouveaux postes.
- Services professionnels et spéciaux : une augmentation de 100 000\$ qui est majoritairement liée à l'augmentation des services de ressources humaines avec Services Publics et Approvisionnement Canada, aux augmentations dans les coûts de traductions et d'interprètes ainsi qu'à l'augmentation des coûts de formation des employés du SCIC.
- Acquisition de machines et de matériels : une augmentation de 41 000\$ pour pouvoir fournir l'équipement nécessaire aux nouveaux employés.

### 3. Risques et incertitudes

Le SCIC ne décide pas de la tenue des rencontres intergouvernementales. Il est plutôt appelé à réagir aux décisions prises par les gouvernements de se réunir relativement à des enjeux nationaux ou sectorielles clés. Le choix du lieu, de la fréquence au cours d'un exercice donné, de la date et de la durée sont tous des facteurs échappant au contrôle du Secrétariat. Le SCIC continue de concevoir et d'utiliser des outils de prévision pour estimer les coûts et planifier pour les conférences à mesure que les demandes sont reçues.

En tant que petite agence, le SCIC risque de perdre du personnel clé et de connaître des périodes où des rôles clés ne sont pas occupés. Le SCIC cherche toujours à accroître la représentation des provinces et des territoires au sein du personnel des Services de conférences, afin de conserver une grande neutralité et d'appliquer des perspectives diversifiées à son modèle de prestation des services.

### 4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a pas eu de changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes pendant ce trimestre. Cependant, avec le financement supplémentaire reçu dans le cadre du budget 2023, lors de la deuxième période, le SCIC a continué à servir ses clients tout en évaluant sa viabilité à long terme, en examinant le modèle de l'organisation actuel, en mettant de l'avant de nouveaux processus de mise en œuvre de prestation de services et en établissant les ressources nécessaires pour l'avenir. En plus des principaux éléments présentés ci-dessus, le SCIC continue d'accroître son effectif en personnel pour pouvoir répondre aux besoins de nouveaux projets et pour pouvoir continuer de servir davantage de conférences.

**SECRETARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES**

**Rapport financier trimestriel**

**pour la période se terminant le 30 septembre 2023**

**Approbation des cadres supérieurs**

Original signé par :

Ruth Onyancha  
Secrétaire  
Ottawa, Canada

Date: 21 novembre 2023

Original signé par :

Carole Bourget  
Dirigeante principale des finances  
Ottawa, Canada

Date: 21 novembre 2023

SECRETARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES  
 Rapport financier trimestriel  
 pour la période se terminant le 30 septembre 2023

**ÉTAT DES AUTORISATIONS (non vérifié)**

(en dollars)	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	5 839 040	1 903 594	3 011 543	5 893 711	1 731 468	2 759 669
Autorisations budgétaires législatifs	452 447	113 112	226 224	442 767	110 692	221 384
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>6 291 487</b>	<b>2 016 706</b>	<b>3 237 767</b>	<b>6 336 478</b>	<b>1 842 160</b>	<b>2 981 053</b>
<b>Autorisations totales</b>	<b>6 291 487</b>	<b>2 016 706</b>	<b>3 237 767</b>	<b>6 336 478</b>	<b>1 842 160</b>	<b>2 981 053</b>

\*N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)**

(en dollars)	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b>Dépenses:</b>						
Personnel	3 510 632	978 719	1 777 046	3 394 544	923 297	1 674 253
Transports et communications	601 096	294 262	473 795	735 915	348 009	434 685
Information	29 237	4 119	5 941	46 500	786	1 310
Services professionnels et spéciaux	1 320 795	482 740	635 048	1 365 575	343 468	535 402
Location	645 422	202 707	270 584	683 944	207 175	307 861
Services de réparation et d'entretien	9 034	368	368	10 000	-	-
Services publics fournitures et approvisionnements	30 445	15 085	22 288	15 000	4 700	4 917
Acquisition de machines et de matériels	144 826	44 463	52 974	85 000	8 262	12 072
Autres subventions et paiements	-	- 5 757	- 277	-	6 463	10 553
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>6 291 487</b>	<b>2 016 706</b>	<b>3 237 767</b>	<b>6 336 478</b>	<b>1 842 160</b>	<b>2 981 053</b>